

# 92 • *Le journal de* **Boissettes**

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

3, place de Verdun 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97

Site : [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr) - E-Mail : [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr)

JUIN 2013

## Le mot du Maire

Comme le beau temps ce printemps, le Journal de Boissettes sera fait désirer!

Nous attendions le vote du Conseil Communautaire pour vous annoncer de bonnes nouvelles du projet de petite structure golfique sur notre commune.

Nous espérons une décision positive d'autant que la majorité du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) y était favorable et avait déjà investi 43 000 € pour l'étude préalable des sols et sous-sols.

Contre toute attente ce projet n'a pas obtenu cette fois-ci la majorité des voix du Conseil communautaire (30 pour - 39 contre - 5 abstentions). Nous le représenterons d'ici la fin de l'année et parallèlement étudions d'autres possibilités car malheureusement, le temps presse.

En effet, le terrain communal est régulièrement et illégalement occupé par les gens du voyage. Nous en avons fait la triste expérience récemment encore et ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle invasion.

Quoi qu'il en soit nous allons nous le réapproprier tout l'été et nous espérons vous y retrouver le 14 septembre pour un féérique feu d'artifice et le lendemain pour le traditionnel déjeuner champêtre de la commune.

Bel été à toutes et tous!

*Jean-Pierre LEGRAND*

### SOMMAIRE

**Vie du Village:** Synthèse des comptes rendus des Conseils municipaux du 22 février 2013 et 10 avril 2013.  
Présentation du budget 2013, des taux de taxes, du budget de l'eau et du budget du CCAS adoptés lors du Conseil municipal du 10 avril 2013.  
Opération tranquillité vacances.  
Alléluia, le chemin de croix N° 14 est de retour!  
Recensement militaire.  
Rappel de quelques règlements municipaux.  
Le rosier du 8 mai.  
[www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr), votre site.  
La rue de Boissettes à Melun, un peu d'histoire.

**Vie associative:** Fête du Village organisée par ABSL: feu d'artifice le samedi 14 septembre et déjeuner champêtre le 15 septembre.  
Compte rendu de l'Assemblée générale de SEINE-SAINE.

**Melun Val de Seine:** Printemps de la création et de la jeune entreprise.  
Concertations et réunions publiques quartier Saint-Louis de Dammarie-lès-Lys et Centre gare de Melun.

### Agenda

# Vie du Village

## PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 22 FÉVRIER 2013 ET 10 AVRIL 2013

Les comptes rendus intégraux peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage de la Mairie en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes et sur [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr)

### Conseil Municipal du 22 février 2013.

#### ACCORD OU NON DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOISSETTES AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PAR LA CAMVS (délibération)

La commune de BOISSETTES, par 8 voix Contre et 3 Abstentions (Messieurs PIERRAIN, ANGLADE et PRADO) ne souscrit pas d'actions au capital de la SPL « Melun Val de Seine Aménagement » dont la création a été approuvée lors du conseil communautaire du 15 novembre 2012.

#### ACCORD AVEC BOISSISE-LA-BERTRAND CONCERNANT LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES (délibération selon modèle envoyé par Mme PIGNOUX)

Suite à l'exposé par Monsieur le Maire de la réforme des rythmes scolaires, la commune de BOISSETTES vote à l'unanimité la même délibération que celle proposée et adoptée par le conseil municipal de BOISSISE-LA-BERTRAND, concernant le report de l'application de la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

#### ACCORD OU NON POUR DÉCIDER D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA RÉINTÉGRATION DU PARC DE LA VARENNE (délibération)

Le conseil municipal décide à la majorité, 1 Abstention (Madame ADT-GUILBERT) de ne pas engager d'enquête publique concernant l'intégration du Parc de la Varenne, numéros pairs dans le patrimoine de la commune pour les motifs suivants : le déclenchement d'une enquête publique est soumis à l'acceptation par le conseil municipal. Cette acceptation est elle-même conditionnée à la transmission par le syndic d'un dossier décrivant les engagements de remise en état conforme aux recommandations de la commission « Parc de la Varenne numéros

Pairs » et aux normes d'urbanisme en vigueur ; les éléments de remise en état ont été transmis par courrier en date du 28 janvier 2013.

#### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE: Monsieur SEGURA

Monsieur SEGURA, Adjoint chargé des Finances nous propose quelques ajustements pour le budget 2013 concernant entre autres les investissements pour les travaux, mais n'ayant pas reçu le compte administratif de la Trésorerie, le débat était informatif. Par contre le conseil municipal a acté le projet de contrat triennal de voirie pour les années 2014-2015-2016 rue des Sables et une petite partie du chemin des Praillons.

#### ENVISAGER LA TRANSFORMATION DU POS EN PLU :

Monsieur PIERRAIN propose de commencer l'étude avec des organismes compétents de la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

#### COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Celui-ci est actuellement composé de 76 conseillers ; chacune des 14 communes est représentée. À l'issue des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce chiffre passerait à 55 ce qui priverait les petites communes d'une représentation individuelle à moins d'une majoration à l'amiable de 10 % du nombre des conseillers : ce dossier sera approfondi dans les prochaines semaines.

#### FRANCHISSEMENT DE SEINE :

Monsieur le Maire et Monsieur PIERRAIN ont participé à une réunion d'information sur les projets de franchissement de Seine. Une troisième version, consistant à faire une tranchée dans les bois de BOISSETTES en parallèle à la rue du Mont aux Lièvres a été présentée. BOISSETTES mais aussi BOISSISE-LA-BERTRAND et LE MÉE-SUR-SEINE ont voté Contre.

#### Recensement militaire

Les adolescents -filles et garçons- doivent se faire recenser en Mairie dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans. Pour cela, se munir d'une pièce d'identité d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Il est important de se faire recenser : il sera demandé aux adolescents concernés un justificatif de recensement pour l'inscription à des examens tels que le permis de conduire (conduite accompagnée) ou le bac.

#### Opération tranquillité vacances 2013

Comme chaque année, la période estivale est propice aux cambriolages. La Gendarmerie nationale et la Police nationale reconduisent leur opération « Tranquillité vacances » en organisant des patrouilles régulières dans les zones d'habitation. Si vous partez en vacances en juillet et en août, vous pouvez prendre contact avec l'**Hôtel de Police de Melun (01 60 56 67 77)** afin de signaler votre absence ainsi que les coordonnées de la ou des personne(s) à contacter en cas de problème avec votre logement. Soyez également solidaires de vos voisins, une surveillance mutuelle des habitations est le premier pas vers une sécurité plus efficace.

#### Alléluia!

Dans le journal d'avril 2012, nous lancions un avis de recherche pour le Chemin de Croix N° 14, introuvable après les travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Louis.

Il vient d'être retrouvé inséré entre mur et lambris : nul doute que l'usure de la fixation qui le maintenait accroché depuis des lustres a été la cause de sa chute et de sa disparition.

#### [www.boissettes.fr](http://www.boissettes.fr) votre site

Mis en ligne à la fin de l'année 2012, le nouveau site de la commune recueille des avis positifs et encourageants.

Certains d'entre vous ont eu des difficultés à s'inscrire à la Newsletter : notre webmestre y remédie dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou remarques dans la rubrique Contact (en bas de la page d'accueil).

## Présentation du budget de Boissettes voté le 10 avril 2013.

Le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2012 et le budget 2013.

- Le compte administratif 2012 présente un excédent global de clôture de 191 466,38 euros des recettes de fonctionnement malgré des investissements dans l'embellissement et l'entretien de la commune.

Cet excédent reporté sur le budget 2013 va permettre d'entamer le coûteux chantier d'enfouissement des réseaux de la rue des Sables assorti du changement des réverbères, en harmonie avec les principales rues du village.

Le budget 2013 proposé au Conseil Municipal et voté à l'unanimité s'élève à :

- **484 215,25 euros en Fonctionnement,**

- **336 793,72 euros en Investissement.**

### Vote des taux des taxes

Afin de faire face au « gel » du montant des dotations tout en tenant compte de la situation économique, le Conseil Municipal a décidé :

- de limiter la hausse de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière

(bâti) et la Taxe Foncière (non bâti) à 1 %. (pour rappel le taux de la taxe foncière sur le bâti est de 17.77 sur le Département et de 10.95 sur la commune). Une augmentation de 1 % augmenterait le budget communal de 5 000 € l'an.

- de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe sur le foncier nouvellement bâti par 8 voix pour et 3 voix contre. Cette mesure qui prendra effet en 2014 augmenterait le budget communal de 6 500 €, l'an.

### Budget du service de l'eau

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat excédentaire du compte de gestion 2012 de 6777,46 euros au budget 2013 ainsi que l'augmentation de la taxe de l'eau qui passe ainsi de 0,30 à 0,40 centimes par m<sup>3</sup>.

Ces réserves et recettes permettront à terme de financer les branchements plomb qui restent à changer.

### Budget du CCAS

Le compte de gestion du CCAS 2012 présente un résultat excédentaire de 3 687 euros que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sur le budget 2013.

### Rue de Boissettes à Melun, un peu d'histoire.

La rue de Boissettes située à Melun apparaît dès le Moyen-Âge, elle longeait la ligne de fortification et possédait de nombreuses petites échoppes de commerce et d'artisanat, sans oublier l'agriculture. En 1725, on trouve pour la première fois la mention de la rue de Boissettes dans un acte notarié mais c'est seulement en 1790 que la rue est officiellement instituée ainsi. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette rue permettait de se rendre aux quartiers des Fourneaux, du Mée et de Boissettes ainsi que de longer la Seine et d'atteindre la poterne. La rue de Boissettes changea deux fois de nom au XVIII<sup>e</sup> siècle : pendant un bref moment, elle fut appelée « rue du marché au beurre », en référence à la vente de beurre et de volailles et d'œufs. Puis lors de la Révolution française, elle fut nommée « rue Française » de 1790 au Consulat avant de redevenir la rue de Boissettes. C'est dans cette rue que fut créée la première imprimerie à Melun en 1790 puis le journal hebdomadaire de Seine-et-Marne par André-Sébastien Tarbé, qui fut également avocat au Parlement, maire puis conseiller général. Il organisa chez lui de nombreuses réunions du conseil général jusqu'au retour de Napoléon où cela lui fut interdit, avant de connaître la prison. C'est depuis 1851, date de la démolition d'un îlot insalubre que la rue de Boissettes connaît l'aspect architectural que nous lui voyons aujourd'hui. (Source : « Melun pas à pas, tome I » de Jacqueline et Henry Clayette).

### Le rosier du 8 mai

40 personnes étaient présentes pour la commémoration du 68<sup>e</sup> anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la deuxième guerre mondiale.

À l'issue de son allocution, le Maire, Jean-Pierre Legrand a déposé non pas une gerbe mais un rosier destiné à être planté près du Monument aux Morts.

En effet, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir désormais à chaque commémoration des 8 mai et 11 novembre une plante pour fleurir durablement les parterres de la place de Verdun.

Ainsi sera vivace et permanent le souvenir de celles et ceux qui ont perdu la vie pour que soit rétablie la paix.



### Rappel estival de quelques règlements municipaux

#### Baignade

Il est interdit de se baigner dans la Seine (Arrêté préfectoral) et dans la Darse, l'autre plan d'eau de la commune (Arrêté municipal de juillet 2012).

**Il est dangereux de s'aventurer sur les berges de la Darse, glissantes et non stabilisées.**

#### Bruit

Afin de préserver la tranquillité de chacun, des horaires sont à respecter pour l'utilisation **d'engins de bricolage ou jardinage à moteur** :

la semaine entre 9 heures et 19 heures,

le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,

le dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

**Les aboiements prolongés au-delà de 22 heures** relèvent du tapage nocturne (arrêté préfectoral du 13 novembre 2000).

Il est courtois de prévenir vos voisins lors de **vos soirées festives**

dans votre jardin au-delà de 22 heures.

**La navigation rapide** au-delà de 20 km/heure (bateau, scooter des mers...) est réglementée par arrêté Préfectoral.

Elle est autorisée du 16 juin au 14 avril, les samedis et lundis non fériés de 12 heures à 15 heures, les autres jours de 12 heures à 14 heures et de 18 heures au coucher du soleil

### Communiqué de la CAF

Pourquoi déclarer vos revenus aux Impôts ?

Savez-vous que pour calculer vos droits, la Caf récupère chaque année auprès des Impôts les revenus que vous avez déclarés ?

C'est pourquoi, votre déclaration de revenus est indispensable.

Alors, imposable ou non, pensez à faire votre déclaration !

Comment déclarer vos revenus aux impôts ? C'est très simple.

Il vous suffit de vous rendre sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et de déclarer en ligne vos revenus de 2012.

Votre Caf calculera alors automatiquement vos droits à partir des revenus que vous déclarez aux Impôts : traitements et salaires, revenus non salariés, allocations de chômage, indemnités journalières de Sécurité sociale\*, pensions et retraites, revenus du patrimoine, charges déductibles...

\* y compris la partie non imposable des indemnités journalières d'accident du travail ou de maladie professionnelle, nécessaire au calcul de vos droits.

À noter : Si vous ne bénéficiez plus de prestations sous condition de ressources, vous pouvez demander à votre Caf d'effacer vos revenus récupérés auprès des Impôts. **Plus d'info sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

# Vie associative

L'ASSOCIATION BOISSETTES SPORTS ET LOISIRS (ABSL) propose en collaboration avec Boissise-la-Bertrand le samedi 14 septembre 2013 un feu d'artifice sur le parcours de santé. Le lendemain, retrouvons-nous nombreux au même endroit, lors de la traditionnelle Fête champêtre, déjeuner et animations préparés par les bénévoles.

L'ABSL vous donnera davantage de précisions dans un bulletin distribué dans vos boîtes aux lettres fin août, début septembre.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SEINE-SAINE

Le dimanche 12 mai, SEINE-SAINE a tenu son Assemblée générale dans la salle « l'École » mise à disposition par la mairie.

2012 a été marquée par des actions régulières de la Brigade Fluviale de Paris et une moindre affluence des VNM, mais aussi par d'importants changements dans l'environnement administratif: Préfecture, Police, Voies Navigables de France. Les animateurs de SEINE-SAINE doivent donc réitérer auprès de la nouvelle préfète, Mme KLEIN, leur demande d'arrêt interdisant la circulation des VNM.

Sur cette décision, la séance s'est achevée autour d'un verre et sur un appel traditionnel: que chacun recrute d'autres adhérents!

# Melun Val de Seine



## Printemps de la création et de la jeune entreprise

**Une journée dédiée aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises, mardi 11 juin 2013 de 9h30 à 17h00 au H Center, 11, rue Benjamin Franklin - La Rochette.**

Organisée par la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et le San de Sénart, cette manifestation regroupe les différents acteurs de la création d'entreprise impliqués dans le financement, l'accompagnement, l'implantation ou les réseaux d'entrepreneurs.

Pour cette 5<sup>e</sup> édition, la rencontre sera également ouverte aux jeunes créateurs qui ont déjà lancé leur activité et qui s'interrogent sur les moyens de la pérenniser et de la développer. **Renseignements auprès de la CCI de Seine-et-Marne au 01 74 60 51 00**

## Lancement des concertations publiques sur le quartier Saint-Louis et le quartier Centre Gare

**La Communauté d'agglomération lance les concertations et réunions publiques sur les quartiers Centre Gare et Saint-Louis.**

La concertation publique est une procédure réglementaire régie par le code de l'urbanisme qui fait partie intégrante de la définition et de la mise en œuvre des projets urbains. Elle a pour but d'associer le public tout au long de l'élaboration des projets d'aménagement.

Grands projets du territoire, les quartiers Centre Gare et Saint-Louis sont en phase de conception. C'est pourquoi le Conseil Communautaire a décidé de lancer leurs concertations publiques réglementaires et en a défini les modalités. Les objectifs? Vous informer, répondre à vos interrogations et recueillir vos observations sur ces deux opérations majeures, leurs enjeux et les conditions définies à leurs stades d'études respectifs (périmètre, diagnostic, premières esquisses de programmation).

Les deux projets seront exposés dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, du 25 mai au 25 juillet 2013, les lundis, de 9 heures à 12 heures, les mercredis, de 14 heures à 16 heures, le samedi 29 juin, de 9 heures à 12 heures et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.

Deux réunions publiques se tiendront lundi 24 juin, en présence des acteurs des projets, à l'Université Panthéon-Assas Melun (rue du Château, à Melun) dans l'Amphithéâtre de la Reine Blanche, à 20 heures pour le Quartier Saint-Louis et à 21 h 15 pour le Quartier Centre Gare.

Les registres d'observation destinés à recueillir vos remarques et vos propositions pour chacun des projets seront disponibles sur le lieu des expositions. **Renseignements Direction du développement et des grands projets: 01 64 79 25 11**

### À noter sur vos agendas:

**Vendredi 21 juin de 18h00 à 19h00:**

Permanence en mairie  
de Jean-Pierre GUÉRIN, Conseiller général

**Vendredi 28 juin à 20h00:** Conseil municipal.

**Vendredi 9 septembre à 20h00:** Conseil municipal

**Samedi 14 septembre:**

Feu d'artifice, parcours de santé

**Dimanche 15 septembre:**

Fête champêtre, parcours de santé

**Vendredi 8 novembre à 20h00:** Conseil municipal

**Lundi 11 novembre:**

Commémorations de l'Armistice 1918

### Nous vous rappelons les horaires d'ouverture au public de la Mairie:

Lundi: 15 h 00 - 18 h 30	Jedi: 9 h 00-12 h 00
Mardi: fermée	Vendredi: 15 h 00- 19 h 00
Mercredi: 9 h 00 - 12 h 00	le 1 <sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

*En dehors de ces horaires, merci de laisser votre message en nous indiquant l'objet de votre appel ainsi que vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous contacter dans les meilleurs délais ou par mail: [mairie@boissettes.fr](mailto:mairie@boissettes.fr)*

Directeur de la publication: Jean-Pierre LEGRAND

Comité de rédaction: Franceline ADT-GUILBERT,  
Fabienne CHAILLOT, Bernard-Yves FOURNIER

Tirage 200 ex - Distribution par nos soins